

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'ACQUISITION DE  
GOBELETS REUTILISABLES AU CAFE BOOST**

Direction Services Techniques -  
Déchets ménagers FC/CL  
N° 2018-D-500

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président modifiée,
- VU, la délibération n° 110 du 15 mars 2018 portant approbation du règlement de soutien financier des associations du territoire à l'équipement en gobelets réutilisables,
- VU, l'arrêté n° 48 du 4 mai 2018 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Yannick PERONNET en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Est approuvée l'attribution d'une aide à l'acquisition de gobelets réutilisables, au Café Boost situé Chez les Drôles d'oiseaux 10 place du Palet à Angoulême.

**Article 2** – L'article 3 du règlement de subvention sus-visé, prévoit que l'intervention de GrandAngoulême est fixée à 200 € dans la limite des frais réellement engagés. Le Café Boost ayant acheté réellement des gobelets pour un montant de 198 € TTC, le soutien financier de GrandAngoulême s'élève à 198 €.

**Article 3** – Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe déchets ménagers.

**Article 4** – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 8 janvier 2019

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
**Le 15/01/2019**  
Publié ou notifié,  
**Le 16/01/2019**